



Sommaire :

Page 1 : Edito

**Page 2 : Travaux
d'économie d'énergie**

**Pages 3 : Travaux
d'économie d'énergie**

**Page 4 : Elections TPE
et Douane**

**Page 5 : Radiateurs
électriques**

Page 6: Adhésion URFU

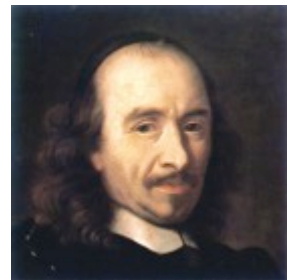
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Les voies qui ne
sont ni en sens
unique, ni en sens
interdit, ni à
double sens n'ont
aucun sens parce
qu'elles vont dans
tous les sens !**

Pierre Dac

Edito : On vit une époque formidable!

Phrase de dérision s'il en est, qu'on aurait pu remplacer par une citation de Corneille et de son CID: "n'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie"?



En effet, arrivés à nos âges "certains", que pouvions nous espérer sinon une société "améliorée"? Une vie dans un cadre qui nous permette à tous de couler des jours paisibles avec un niveau de vie décent?

En lieu et place qu'avons-nous?

Des revenus toujours plus bas. Des soins toujours plus chers. Des prises en charge toujours moins importantes.

Et autour de nous que voyons nous?

Des riches toujours plus riches. Des actifs toujours moins riches. Des chômeurs toujours plus nombreux. Des classes moyennes qui s'appauvrissent.

Des politiques, (évitons les amalgames), du moins certains d'entre eux, toujours moins "propres".

Entre ceux qui nous amèneraient sur des voies aventureuses, ceux qui nous promettent du sang et des larmes, les autres qui nous prennent pour des gogos avec des promesses dont on sait qu'elles ne seront pas tenues, et ceux qui viennent là pour amuser la galerie, que faire?

Simplement se souvenir que nous vivons dans un régime qui est un moindre mal, où les organisations syndicales peuvent peu ou prou se faire entendre.

Regardons autour ce qui se passe, ces pays où le bruit des bottes, ou pour certains des botillons, est le quotidien à entendre, ces pays où la misère cotoie le sordide, enfin ces pays où l'économie va de mal en pis.

Et même si notre environnement est de moins en moins sécurisé, si attentats et voyous (petits et grands) nous font risquer gros, goûtons quand même ce qu'ont apporté les courageux résistants, militants politiques et syndicaux depuis 70 ans et préservons le.



Alors en utilisant le 47 millionième de pouvoir que nous délègue la démocratie faisons le bon choix pour nous et nos enfants avec nos bulletins de vote.

Fx Dewasmes secrétaire général

Travaux d'économie d'énergie

Gare au démarchage

Le crédit d'impôt de 30 % pour la transition énergétique (CITE), les certificats d'économie d'énergie, l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), tous ces dispositifs visant à inciter à réaliser des travaux d'économie d'énergie sont fort incitatifs. Mais gare aux entreprises qui font du démarchage dans ce secteur : elles facturent à prix d'or et n'hésitent pas user d'arguments mensongers et de pratiques déloyales.

Victimes toutes désignées : les retraités propriétaires de leur maison, c'est-à-dire beaucoup d'entre nous ! Méfiez-vous...

Une floraison d'arnaqueurs

Tout commence par un coup de fil persuasif et alléchant pour obtenir un rendez-vous. S'ensuit une visite par un technicien propre sur lui et hyper compétent, qui vous démontre, calculs à l'appui, que, grâce aux aides publiques et à la rentabilité des travaux, vous n'aurez finalement rien à payer. Et qui vous fait signer un bon de commande, souvent sous la forme d'un pseudo-dossier de candidature, censé ne vous engager en rien.



Grave erreur : vous vous êtes engagé pour une somme pharamineuse, généralement assortie d'un crédit affecté qui vous engage pour 15 ou 20 ans. Et vous réalisez trop tard que les aides publiques ont été largement surévaluées, tout comme les calculs de rentabilité, et que les prix sont exorbitants par rapport aux prix du marché. Encore heureux si les travaux ne sont pas bâclés, comme c'est souvent le cas, hélas. le démarchage à domicile se termine rarement bien pour le client.

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) elle-même publie des mises en garde contre ces escrocs qui profitent de l'effet d'aubaine offert par ces aides financières.

Car, dans la réalité, les économies d'énergie et le crédit d'impôt ne compensent jamais le montant prohibitif des mensualités à verser.

Et ne vous fiez pas au label RGE (reconnu garant de l'environnement) : c'est une reconnaissance de qualification technique, pas de sérieux ni d'honnêteté : la plupart des arnaqueurs sont labellisés RGE !

Ni au partenariat EDF, ou GDF-Suez, ou ENGIE : cela signifie simplement que l'entreprise en question a signé avec le fournisseur d'énergie une vague convention qui lui impose quelques obligations de compétence et d'assurance contre l'autorisation de porter une casquette arborant le sigle EDF, ENGIE ou autre, sans plus de garanties de sérieux ou d'honnêteté, quoiqu'en disent les fournisseurs d'énergie.



Des prix exorbitants

Ces commerciaux sont formés pour inspirer confiance. Leurs documents sont bardés de tous les signes de qualité requis, sans même qu'ils aient eu à tricher. Ainsi, être labellisé RGE (reconnu garant de l'environnement) et partenaire ENGIE ou GDF Suez n'empêche pas de facturer l'isolation des combles entre 70 et 90 € le m², alors que le prix normal tourne entre 20 et 30 €/m² !

Dans les Espaces info-énergie comme dans les permanences des associations de consommateurs, comme l'UFC Que Choisir, on en voit de belles : 25 000 € pour une installation photovoltaïque qui ne vaut que 10 000 €, 7 000 € pour un chauffe-eau thermodynamique dont le prix moyen est de 2 500 €, pompe à chaleur air/air à 19 000 € au lieu de 8 000 € environ, packages à base de panneaux solaires « aérovoltaiques » (c'est la dernière mode...) à 29 000 €... Tous ces montants doublent ou presque quand on leur associe un contrat de prêt !

A retenir :

On vous parle photovoltaïque ? Fuyez, ne signez rien, tout est mensonge ! Il n'y a pas de crédit d'impôt pour le photovoltaïque, les rendements promis sont délirants et l'installation ne se rentabilise jamais.

L'arnaque de l'autofinancement : « Vous allez toucher des revenus chaque année, ils vont payer vos remboursements », jurent les vendeurs. Faux, archi-faux ! « Les particuliers remboursent en moyenne trois fois plus qu'ils ne perçoivent, déplore Mélodie de l'Épine, spécialiste du photovoltaïque à l'association Hespul. »

L'arnaque de l'autoconsommation : la nouvelle mode est à l'autoconsommation. Problème : les panneaux photovoltaïques produisent dans la journée et surtout l'été. L'électricité fournie ne sert quasiment à rien, et les panneaux ne produisent pas assez pour faire fonctionner le chauffage en hiver.

On vous propose une ventilation par insufflation (VEI, VPH, etc.) : Refusez tout net, quelles que soient les promesses mirobolantes qu'on vous fait. Les devis tournent autour de 4 000 €, alors qu'une bonne VMC ne coûte qu'environ 1 400 € pose comprise, tout en étant plus performante que ces fameuses VEI. « Ce procédé de ventilation par insufflation prend l'air à l'extérieur et le préchauffe avec une résistance électrique avant de l'envoyer par soufflage dans le logement, explique Aline Lejart, conseillère à l'Espace info énergie de Quimper. Ce préchauffage par résistance électrique est une aberration énergétique. »

Attention, il arrive souvent que ces ventilations calamiteuses s'avancent masquées : VPH (ventilation positive hygrorégulée) ou autres noms ronflants ne sont que des faux nez de ce système.

En pratique : Vos recours si vous avez été piégé



Si vous avez été démarchés, vous avez 14 jours pour vous rétracter et annuler la commande. Ce délai de 14 jours s'applique aussi à l'offre de crédit associée, à compter de la date de signature. L'annulation du crédit entraîne d'ailleurs de façon automatique l'annulation de la commande.

Il en est de même si l'organisme prêteur ne vous a pas signifié son acceptation du crédit dans les 7 jours : le crédit est alors réputé refusé.

Si vous êtes hors délai mais que le matériel n'a pas encore été livré, ou s'il vient de vous être livré, il vous reste une possibilité. Le délai de rétractation de 14 jours démarre en effet à compter de la date de réception du matériel. Refusez catégoriquement l'installation du matériel et demandez-en la reprise immédiate. Si le professionnel refuse, vous disposez de 14 jours pour les lui retourner (à vos frais cependant).

Si malgré tout les délais sont écoulés, il est parfois encore possible d'agir. Il est fréquent que les bons de commande ne soient pas conformes (absence de formulaire de rétractation, par exemple). S'il mentionne la prime énergie ou un crédit d'impôt qui en réalité ne sont pas applicables, vous pouvez porter plainte pour pratiques commerciales déloyales. Contactez une association de consommateurs qui examinera votre dossier et vous indiquera les démarches à effectuer.

La bonne démarche

Ne signez rien **avant** d'avoir pris rendez-vous avec l'Espace info énergie le plus proche de chez vous. Le service est gratuit, les conseillers énergie étudient votre projet ou vos devis en toute objectivité et en totale indépendance.

Et renseignez-vous aussi auprès d'une association de consommateurs. A cet égard, l'UFC Que choisir a publié, dans son numéro 553 de décembre 2016, un édifiant dossier sur les abus en matière de rénovation énergétique.

Patrice Gruskowski



Très petites entreprises : percée de l'UNSA

Les résultats des élections des Très Petites Entreprises (TPE), qui se sont déroulées du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017, viennent d'être publiés.



Avec 12,49 % des voix, l'UNSA enregistre la plus forte progression.

Au regard du scrutin TPE précédent de 2012, elle est en effet la seule organisation à améliorer son score, en pourcentage (+ 5,17 %) comme en voix (+ 18,5 %). L'UNSA consolide ainsi sa 4ème place et se rapproche des trois premiers, à 0,5 point seulement du 3ème.

Ces bons résultats sont d'abord à mettre au compte de l'offre syndicale développée par l'UNSA auprès des salariés de TPE. Elle les considère comme des salariés à part entière, qui ont d'abord besoin d'information, d'aide juridique, d'assistance administrative, bref d'un syndicalisme utile, efficace et responsable. Ils sont le fruit aussi d'une campagne de terrain dynamique menée par des équipes militantes motivées.

Cet excellent score réalisé par l'UNSA ne lui fait pas oublier le très fort taux d'abstention qui marque ce scrutin. Déjà faible en 2012 avec 10,09 %, la participation chute en effet à 7,23 % en 2017. Le report du vote pendant la période des fêtes de fin d'année en est la principale explication.

Elections partielles en Douane: l'UNSA progresse

Le changement d'organisation de la douane, (Midi Pyrénées avec la DI de Montpellier; Poitiers avec Bordeaux), a conduit à une nouvelle élection en CT local.

Pour l'heure nous disposons des résultats Bordelais.

L'UNSA y progresse à périmètre de DI égal, par rapport à 2014 en passant de 14,59% à 15,92%.

Ce résultat confirme les derniers scrutins qui ont vu une percée de l'UNSA en Douane.

L'arnaque aux radiateurs électriques



On vous vante régulièrement les mérites des radiateurs électriques haut de gamme de dernière génération, censés permettre jusqu'à 45 % d'économies. Fabricants et installateurs ne manquent pas d'arguments pour vous faire remplacer vos vieux convecteurs, brocardés sous le nom de « grille-pain », par des radiateurs électriques modernes, censément plus économiques et moins coûteux. Qu'en est-il vraiment ?

Décryptage :

Des arguments bidon

Tout d'abord, quel que soit le type d'appareil de chauffage électrique, toute l'électricité est effectivement transformée en chaleur : effet joule = rendement de 100%. Pour le « grille-pain » comme pour le haut de gamme : le rendement est identique. Donc pas d'économie à espérer de ce côté-là.

L'argument fondé sur le fait que le radiateur à inertie continue à chauffer même éteint est bidon : le radiateur ne fait que restituer l'énergie qu'il a accumulée en tournant à plein régime pour chauffer le corps de chauffe. Aucune économie à attendre de ce côté-là non plus, sauf pour les chauffages à accumulation qui consomment l'électricité au tarif de nuit, mais ce ne sont pas les mêmes appareils.

En revanche, le confort de chauffage procuré par les radiateurs de dernière génération (inertie, double système de chauffe, etc.) permet de limiter la température de la pièce, grâce à sa meilleure diffusion, contrairement aux convecteurs « grille-pain » connus pour réchauffer la tête en laissant vos pieds au froid. Mais n'espérez pas 40% d'économie de ce côté-là. Cinq pour cent, voire 10 %, au mieux.



La vérité

En revanche, et la publicité est discrète là-dessus, tout change si vous faites isoler votre habitation du sol au plafond ou au toit. En vertu du principe « l'énergie la moins chère est celle que vous ne consommez pas », vous ferez de substantielles économies. Mais pas sans avoir réalisé des investissements significatifs au préalable.



Enfin, une bonne régulation est très efficace pour diminuer votre consommation de chauffage : thermostats intelligents, détecteurs de présence, programmation centralisée, etc. vous permettront de réaliser de réelles économies. Mais pas sans de bons investissements de départ, et même éventuellement une réfection complète de l'installation électrique. Mais les radiateurs eux-mêmes n'ont strictement rien à voir là-dedans.

Publicité trompeuse ou pas ?

Trompeuse, peut-être pas, car les publicitaires pèsent leurs mots, mais ambiguë, et qui fait l'impasse sur des éléments essentiels.

En tout cas, une aubaine prévisible pour les arnaqueurs du démarchage qui ne manqueront de s'appuyer sur cette campagne pour venir fourguer aux consommateurs naïfs des appareils aux prix exorbitants.

Patrice Gruszkowski

L'URFU vit grâce à vous!

En fin de journal le bulletin d'adhésion page 8 vous permet de nous aider à continuer de fonctionner.

Vos cotisations qui restent stables depuis 4 ans sont nos seuls moyens d'existence.

L'adhésion directe à l'URFU (cotisation 2017) nous dote de la totalité de vos 40 euros.

Par contre l'adhésion par l'entremise de votre syndicat en tant qu'actif permet à celui-ci de faire fonctionner les structures des actifs (33€), et des retraités (7 €).



BULLETIN D'ADHÉSION



A renvoyer à :

URFU

François Xavier DEWASMES

Villa Domitia – 2 rue Paul Bert – 05000 GAP

ou à :

roude.unsa@bbox.fr

M., M^{me}, M^{elle} :

Prénom : né(e) le :

Adresse complète :

Téléphone domicile (fixe) : Portable :

Adresse électronique personnelle :

Syndicat en tant qu'actif :

Grade :

Ex-Fonctions exercées :

EX-Direction Régionale :

Ex-Résidence Administrative :

Retraité depuis le :

J'autorise l'URFU à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :

.....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat et je m'engage à payer annuellement ma cotisation.

A le

(Signature)

Cotisation annuelle unique : 40 €

(Chèques à établir au nom de URFU)

Ces 40€ ouvrent droit à un réduction d'impôt nettes des deux tiers soit 26 € ; **donc coût réel pour l'adhérent pour l'année 14 €**